



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

DELIBERATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

SEANCE DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Date de convocation : 14 Février 2024

Membres en exercice : 17

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 28 février à 11 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au Centre communal d'action sociale dans la salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur HARNOIS, Vice-Président.

Etaient présents : M HARNOIS, Vice-Président, Mme ORTH, Mme POUGET, M. CHEMINOT, Mme LELARGE, M. BAUCHE, Mme VANDELLE, Mme PAUCHARD, M. TOURNIER, M. QUINCHON, membres

EXCUSES :

- M. LORGEUX, Président, qui donne pouvoir à Mme POUGET
- M. GUIMONET, Membre, qui donne pouvoir à Mme ORTH
- Mme MERCIER, Membre, qui donne pouvoir à M. HARNOIS
- M. DESCHAMPS, Membre, qui donne pouvoir à M. BAUCHE
- Mme GIRAUDET, Membre
- Mme SCHERER, Membre
- M. FOURMOND, Membre

SECRETARE : Mme MEUNIER, Directrice du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11 heures

Débat d'Orientations Budgétaires 2024 – 2024/1-2a

M. HARNOIS, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'administration :

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB.

Le DOB devient une obligation avant le vote du budget primitif et fait l'objet d'une délibération.

Ce rapport présente les volets financiers et ressources humaines. C'est une présentation synthétique des différentes missions et des moyens mis en œuvre pour les réaliser.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 figurant dans le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'approuver les orientations budgétaires 2024 présentées lors de ce débat

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte, transmis

Au représentant de l'Etat, le **01 MARS 2024**

Publié ou notifié le **01 MARS 2024**

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Pour copie conforme

Le Président,

Par délégation du **Président,**
le **Vice-Président,**

B. HARNOIS

J. LORGEUX



La Secrétaire



Centre Communal
d'Action Sociale

S. MEUNIER

Date de la mise en ligne sur le site internet : **01 MARS 2024**



Centre Communal d'Action Sociale

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le



ID : 041-214101941-20240228-2024280212A-DE

SOMMAIRE

Introduction

page 1

Les orientations budgétaires

page 2 à 17

- a) Section de fonctionnement
- b) Section d'investissement

Annexes

page 18

INTRODUCTION

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 a modifié les articles L.2312-1, L3312-1, L5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB.

L'année 2024 est marquée par le passage de la nomenclature M14 à M57 pour le budget du CCAS.

Ce rapport présente les volets financiers et les ressources humaines. C'est une présentation synthétique des différentes missions, actions et des moyens mis en œuvre pour les réaliser.

Ce rapport donne lieu à un débat par le conseil d'administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les prévisions budgétaires 2024 ont été établies avec les résultats budgétaires provisoires de l'exercice 2023, le compte de gestion n'étant pas disponible pour l'instant.

L'affectation du résultat 2023 reporté dans les prévisions 2024 est provisoire. Le résultat définitif sera voté en concordance avec le Compte de Gestion définitif.

Le budget global du CCAS est en augmentation, essentiellement, au chapitre 011 « charges générales » (augmentation du nombre de bénéficiaires du portage de repas et du prix d'achat), au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés) et au chapitre 65 « autres charges de gestion courante (Courte Echelle et logiciel Arpège).

A contrario, la subvention municipale diminue du fait d'un résultat reporté de 2023 plus important car les dépenses du portage de repas en 2023 ont diminué par rapport aux prévisions ainsi que les charges du personnel en 2023 (une démission). De plus certaines dépenses ont été maîtrisées et revues à la baisse pour 2024.

Afin de simplifier la lecture du DOB, les chiffres ont été arrondis par excès à l'unité.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT**1) Les recettes : 1 450 221 €**

Elles sont alimentées par les postes suivants :

Subvention municipale	870 000 €
Recettes de portage de repas à domicile	273 600 €
Subventions du Département	105 000 €
Subventions de l'Etat	71 000 €
Autres organismes	4 000 €
Recettes de la Courte Echelle	2 300 €
Opération d'ordre de transfert	145 €
FCTVA sur fonctionnement	226 €
Autres produits de gestion courante (Arrondis du prélèvement à la source)	1 €
Produits exceptionnels	100 €
Résultat reporté de 2023 provisoire (Sous réserve de la concordance avec le compte de gestion de la DGFIP)	123 849 €

2) Les dépenses : 1 450 221 €

Elles s'équilibrent avec les recettes et se répartissent de la façon suivante :

Charges du personnel	916 488 €
Charges à caractère général	425 620 €
Autres charges de gestion courante	78 930 €
Dotations aux amortissements	29 183 €

Les dépenses de fonctionnement du C.C.A.S. permettent de financer les différentes actions et missions d'aides sociales légales et facultatives pour les habitants de Romorantin-Lanthenay et d'assurer l'entretien courant des locaux mis à disposition.

Pôle Personnes Agées : 483 855 €

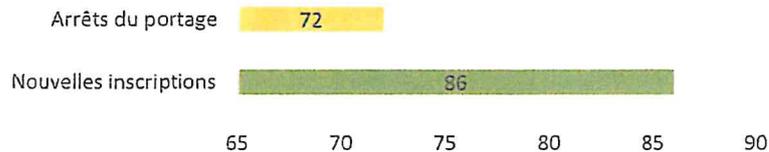
RECETTES	
Part des bénéficiaires	254 448 €
Prestations d'aide du Conseil Départemental de Loir et Cher	19 152 €
Participation municipale	210 255€
TOTAL	483 855 €

DEPENSES	
Achat des repas	231 000 €
Carburant Entretien des véhicules (3 véhicules frigos, 1bus, 1 mini-bus 9 places électrique)	19 000 €
Assurances	
Animations et charges liées	69 000 €
Autres charges de gestion courante (Impayés portage)	2 000 €
2 ETP 1 personne à 80% Animations 1 ETP Emploi saisonnier : 1 juillet / 1 aout	162 855 €
TOTAL	483 855 €

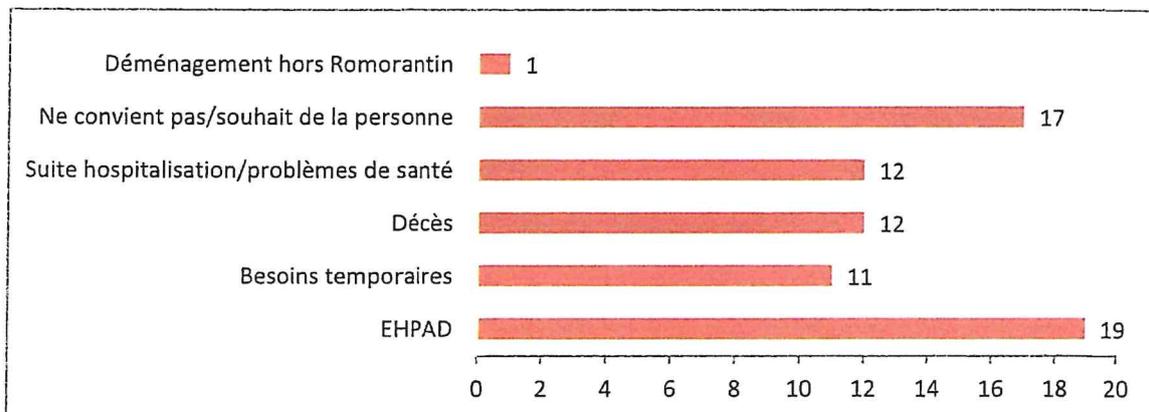
• **Portage de repas à domicile et partie administrative :**

Bilan et constats 2023 : 177 personnes âgées et/ou handicapées ont bénéficié du portage de repas à domicile (172 en 2022)

Nombre de nouvelles inscriptions et arrêts en 2023



Motifs des arrêts



Orientations budgétaires 2024 :

1) Nous avons revu à la hausse les achats des repas et des recettes au vu de l'augmentation du nombre de repas livrés entre fin 2023 et janvier 2024 (2 382€ en janvier 2024) :

*En 2023 : 25 232 repas ont été livrés, une moyenne de 2 103 repas mensuels.

*Prévision 2024 : 2 400 repas mensuels

2) Le prix de vente du repas a augmenté au 1^{er} janvier 2024 par délibération du Conseil d'Administration, suite au nouveau marché et à l'inflation des prix.

*Au 1^{er} janvier 2024 : achat 8 €, vendu 9,50 €

Tous les bénéficiaires ont reçu un courrier fin décembre pour les informer du nouveau tarif.

3) Augmentation des charges du personnel suite à des revalorisations nationales du point d'indice en juillet 2023 et janvier 2024, des évolutions de carrière et de la prime pouvoir d'achat qui sera versée aux agents en 2024.

4) Les autres charges ont été maîtrisées et revues parfois à la baisse pour 2024 au vu des réalisations 2023.



● **Accompagnement aux courses (après-midi) /Transport solidaire (matin)**

Bilan et constats 2023 : 45 personnes ont bénéficié de l'accompagnement aux courses et 13 personnes ont utilisé le transport solidaire le matin

Les agents du pôle personnes âgées accompagnent les personnes dans le magasin, lors du passage en caisse et transfèrent les achats dans un véhicule réfrigéré jusqu'au domicile de chaque personne.

Un service qui se développe, de plus en plus, et nous accompagnons jusqu'à 7 personnes par jour.

Planning

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	A la demande : La Poste, pharmacie, cimetière, mairie, services administratifs	Supermarché de Romorantin-Lanthenay et/ou démarches administratives	Marché de la Halle et centre ville	Supermarché de Romorantin-Lanthenay et/ou démarches administratives	Marché des Fauvignolles et pharmacie
Après-midi (l'accompagnement aux courses)	Leclerc et sa zone commerciale	Carrefour et sa zone commerciale	Netto et sa zone commerciale	Leclerc et sa zone commerciale	

Possibilité d'assurer un transport sur inscription pour visiter un patient hospitalisé ou en EHPAD.

Le transport solidaire a été mis en place en avril 2022 pour les personnes isolées, autonomes, sans véhicule personnel ou dans l'incapacité de conduire. Il est très apprécié par les bénéficiaires.

Orientations budgétaires 2024 :

Maintenir la qualité du service pour les administrés avec la gratuité et développer la communication auprès du public et des partenaires de ce service pour le transport solidaire.



- **Constitution des dossiers de demande d'Aide Sociale** : 18 dossiers en 2023 (15 dossiers en 2022)

- **Animations :**

Bilan et constats 2023 :

En juin 2023 : les Nonagénaires et plus ont été honorés par la remise d'une composition florale réalisée par les Serres Municipales.

La remise s'effectue au domicile de la personne par le CCAS et dans les différents EHPAD de la ville pour les personnes dépendantes. Les personnes apprécient cette attention de la municipalité.

*En 2023, 245 compositions ont été offertes à domicile et 140 dans les EHPAD.

Semaine Bleue (octobre 2023) :

La journée d'ouverture départementale de la semaine bleue s'est déroulée, le mardi 03 octobre à la Pyramide de Romorantin-Lanthenay.

L'équipe du CCAS a participé avec :

- * un stand d'information CCAS,
- * un stand dégustation à l'aveugle,
- * une marche intergénérationnelle.

Le CCAS a également financé la projection du film « Un jour tu vieilliras » suivie d'un échange avec le public à l'Auditorium de la Fabrique Normant.

En décembre 2023 : Opération sourire

◆ Les plus de soixante-dix ans, selon le revenu fiscal de référence, bénéficient d'un colis de Noël à retirer à Sudexpo accompagné d'un bon d'achat « Romo j'aime ma ville » de 10€. Le chèque cadeau est financé par moitié par l'ARCA : 1 200 colis.

Les personnes attendent leurs colis qui améliorent les repas de fin d'année et apprécient beaucoup les chèques de 10€ « Romo j'aime ma ville ».

◆ Les personnes placées en structure, reçoivent lors d'une visite de l'équipe du CCAS, une boîte de chocolats accompagnée des vœux de la Municipalité : 275 ballotins de chocolats ont été distribués.

◆ Les seniors de plus de 60 ans de la ville sont conviés à un spectacle à la Pyramide, sur 3 séances. Vu le peu de personnes qui utilisaient les transports mis à disposition (maximum 25/30 personnes sur trois tournées), il a été décidé en 2023 de ne pas renouveler les transports, sauf pour les EHPAD du CHRL. Cependant, les personnes isolées ont pu bénéficier d'un transport par le CCAS (10 personnes se sont inscrites) : 1350 personnes ont participé au spectacle.

◆ Le CCAS a mis en place une action « Bien vieillir et vivre sa retraite en améliorant sa qualité de vie et en luttant contre l'isolement social » avec des partenaires institutionnels et des professionnels locaux et financée par la « Conférence des Financeurs » et le CCAS.

10 personnes ont participé à des ateliers collectifs, de découverte, de prévention, de sensibilisation et ludiques au CCAS et dans les différents lieux et structures de Romorantin-Lanthenay.

Les Objectifs :

- Bien vieillir et bien vivre sa retraite,
- Développer l'accès aux droits et à l'information des personnes âgées et préparer le passage à la retraite,
- Découvrir les lieux à Romorantin-Lanthenay pour améliorer sa qualité de vie en luttant contre l'isolement social,
- Permettre aux personnes âgées de se familiariser avec les outils numériques,
- Améliorer la prévention santé globale (alimentation, bien être, activité physique...)
- Développer la confiance en soi et l'ouverture vers autrui,
- Faciliter et maintenir un lien social par des rendez-vous collectifs réguliers.

Orientations budgétaires 2024 :

1) Maintenir toutes nos actions en direction de nos séniors :

- * Nonagénaires,
- * Semaine Bleue,
- * Colis de Noël accompagné d'un bon d'achat « Romo j'aime ma ville » de 10 € selon le revenu fiscal de référence,
- * les chocolats dans les EHPAD,
- * les spectacles à la Pyramide,
- * Envisager pour le second semestre une nouvelle action avec la Conférence des Financeurs.

● **Actions en lien avec le pôle social :**

Plan Canicule : 49 personnes inscrites en 2023 + vigilance avec tous les bénéficiaires du portage de repas :

- *Mise en place d'un registre d'inscription à l'accueil du CCAS pour toute demande de visites à domicile ou appels téléphoniques. Les personnes peuvent directement s'inscrire au CCAS ou être inscrites par un tiers (un voisin, un proche).
- *Visites à domicile ou appels téléphoniques (au choix des personnes), pour les personnes inscrites sur la liste et/ou recensées par le service portage de repas et le pôle social.
- *Des bouteilles d'eau ainsi que des brumisateurs sont proposés systématiquement.
- *Une plaquette PLAN CANICULE santé publique est distribuée à tous les bénéficiaires inscrits et tous les bénéficiaires du portage de repas.
- *Prévention renforcée auprès des bénéficiaires du portage
- *Mise en place d'une permanence d'urgence d'un travailleur social prêt à intervenir si besoin au domicile de la personne avec une procédure interne.

Pôle Social : 426 746 €

RECETTES	
Subvention du département pour la Courte Echelle	15 000 €
DDCSPP Subvention pour la Courte Echelle	2 000 €
Recettes de la Courte Echelle	2 300 €
Autres organismes	4 000 €
Convention avec le Département pour l'accompagnement des Allocataires RSA	90 000 €
Convention Etat ALT pour les logements d'urgence	24 000 €
Participation municipale	289 446 €
TOTAL	426 746 €

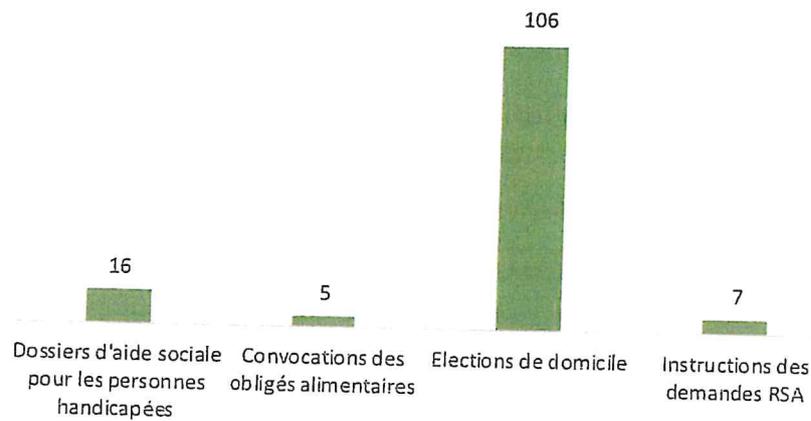
DEPENSES	
Autres charges de gestion courante : La Courte Echelle Aides alimentaires	40 000 €
Autres charges de gestion courante : Aides financières	22 000 €
Contribution au FSL	4 000 €
Logements d'urgence	42 600 €
Formation des travailleurs sociaux	1 000 €
6 personnes à temps complet (dont 1 contractuel) 1 personne à 80% 1 apprentie assistante sociale	306 446 €
Actions de prévention et d'insertion	4 500 €
Véhicules pour visites à domicile (entretien, assurance, carburant)	6 200 €
TOTAL	426 746 €

Bilan et constats :

Secrétariat du pôle social : 2 personnes

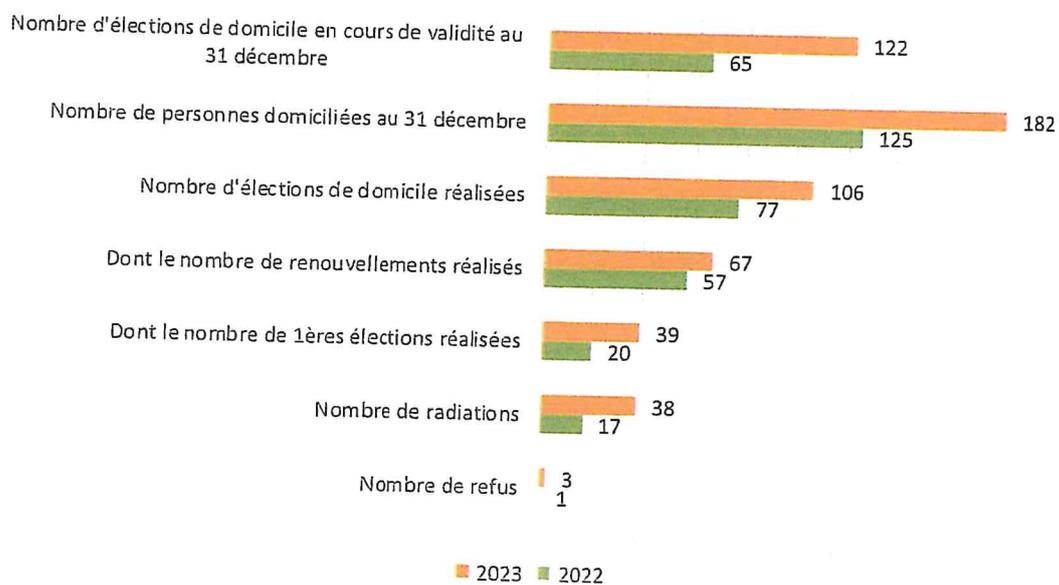
- Accueil physique et téléphonique : information, orientation, évaluation des différentes situations, prise de rendez-vous ;
- Aide sociale légale :

Nombre et nature des instructions en 2023



- Elections de domicile :

Bilan d'activité des domiciliations 2023

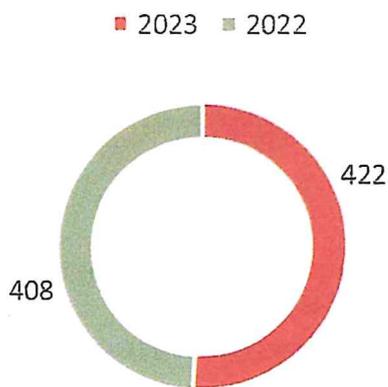


● Aide sociale facultative :

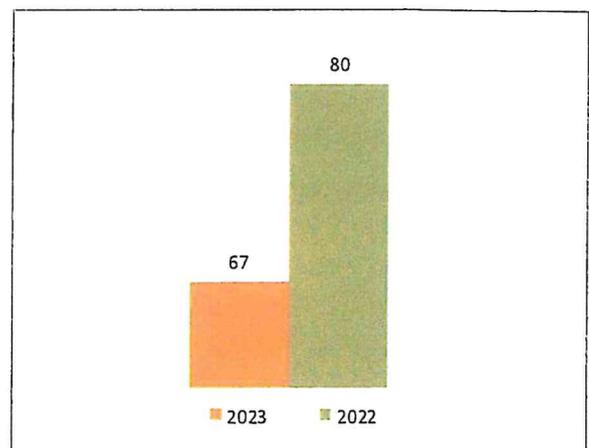
Le pôle social dispose de plusieurs outils pour venir en aide aux romorantinois(es) :

- *Instruction des demandes d'aides alimentaires et/ou financières. Une enquête sociale est réalisée par des travailleurs sociaux du CCAS, de la MDCS ou autres organismes,
- *Gestion administrative de la commission d'aide sociale hebdomadaire,
- *Gestion des logements d'urgence.

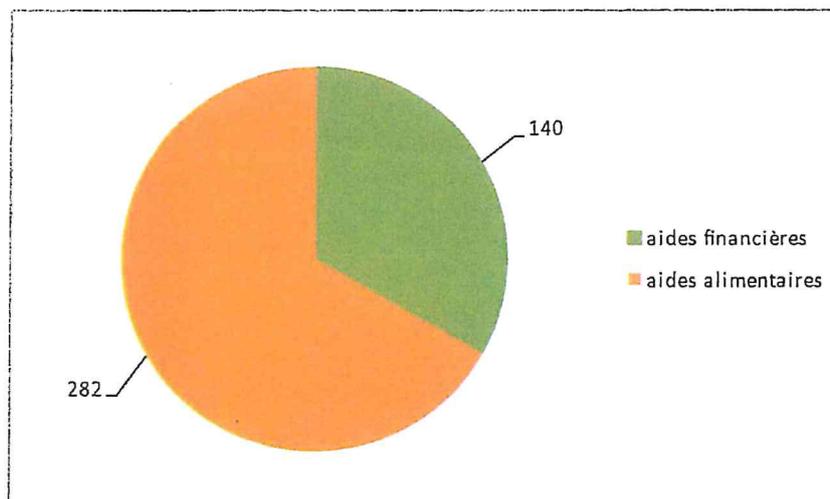
Nombre de demandes d'aides alimentaire et/ou financières instruites



Nombre de 1ere demande



Nature de la demande



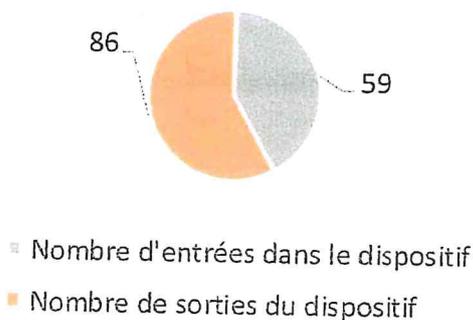
Les Travailleurs sociaux : 4 personnes

accompagner les différents publics (personne seule ou couple sans enfant à charge pour des problèmes financiers, de santé, d'administration et d'insertion professionnelle.

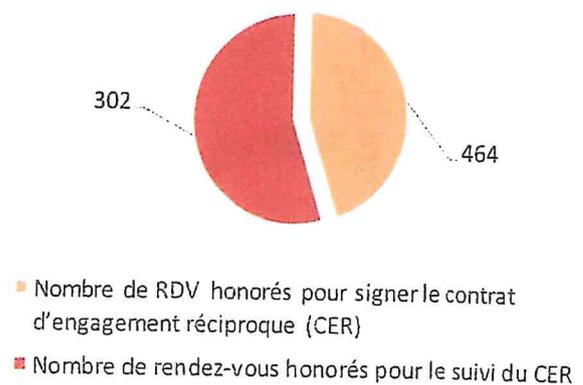
L'accompagnement individuel des personnes âgées et des personnes en souffrance psychique est parfois difficile et demande beaucoup de temps. Elles sont plus ou moins vulnérables avec souvent des situations à domicile et /ou familiales complexes et arrivent souvent dans l'urgence.

● Allocataire RSA : 204 personnes suivis en 2023

Nombre d'entrées et de sorties en 2023



Nombre de rendez-vous

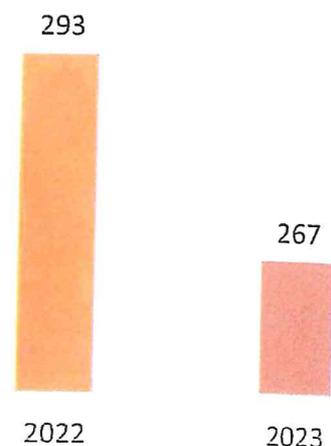


● Public droit commun :

Nombre de rendez-vous



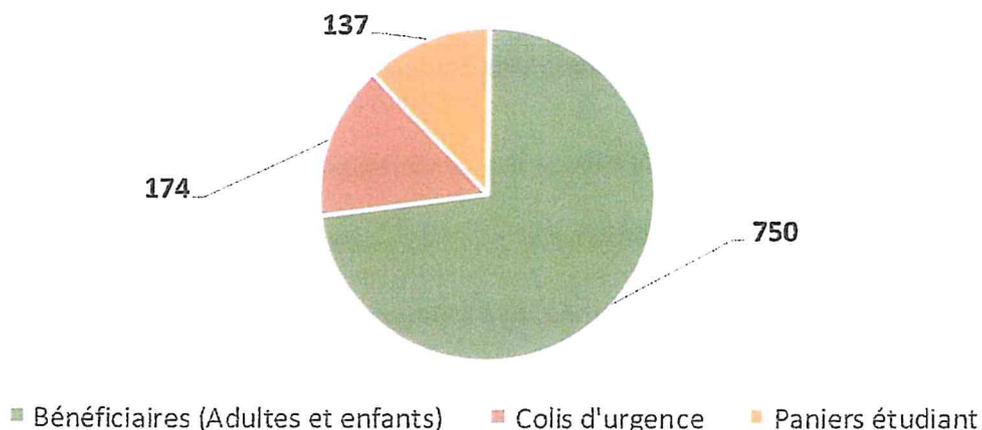
Nombre de demandes d'aides alimentaires et/ou financières



Les demandes d'aides alimentaires et/ou financières sollicitées par les travailleurs sociaux auprès du CCAS, du Fonds Solidarité Logement (FSL), de l'aide à l'insertion du Conseil Départemental, de la CARSAT, de la CPAM ...

• Aide alimentaire par le biais de La Courte Echelle (Epicierie Sociale)

Nombre de bénéficiaires

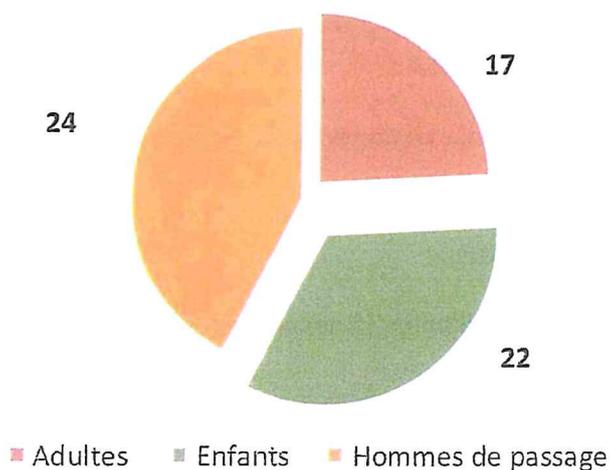


• Hébergement temporaire ou d'urgence : le CCAS dispose de plusieurs hébergements d'urgence pour accueillir des personnes victimes de violences, des familles sinistrées (incendie, dégâts des eaux...), des jeunes dont les parents ne veulent plus assurer la charge :

- 2 studios,
- 3 appartements,
- 1 maison
- 1 chambre individuelle à la MAJO,
- 1 abri de nuit pour les hommes sans domicile fixe et /ou de passage.

Nous avons également une convention avec Ethic Etapes pour de l'hébergement ponctuel, ainsi que la nuit et le weekend.

63 personnes hébergées en 2023



● **Actions en lien avec le pôle personnes âgées :**

Registre des personnes fragiles, vulnérables et/ou isolées inscrites sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : 69 personnes

Les personnes inscrites et/ou recensées par le pôle personnes âgées et le pôle social.

● **Actions collectives et partenariales dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle qui seront maintenues en 2024 :**

- ✚ 2 ateliers de présentation « INTERVAL », suivi d'entretien individuel ;
- ✚ 4 Ateliers « cuisine » avec la diététicienne du CCAS au centre social Saint Exupéry ;
- ✚ Participation avec le public à la Journée JNAI à l'espace Saint Exupéry ;
- ✚ Mise en place d'ateliers d'été afin de faciliter l'accès à des loisirs et la culture (Epicerie party, Château de Selles sur Cher, Labyrinthe de Beaugency, Le Musée d'Histoire Naturelle de Blois) ;
- ✚ Positionnement du public sur les permanences du CRIA41 au CCAS ;
- ✚ Positionnement du public lors de la semaine Bleue avec des activités intergénérationnelles ;
- ✚ Organisation avec le CHRL et participation du public dans le cadre de la semaine de la « santé mentale » ;
- ✚ Jardins partagés avec la Courte Echelle et les serres municipales d'avril à octobre 2023 ;
- ✚ Mise en place d'ateliers de décoration et de confection de Noël au sein du CCAS ;
- ✚ Accès à la culture : participation au spectacle « TOUS A BORD » à la Pyramide et sortie « Culture du Cœur » ;
- ✚ Participation avec du public et animation d'un atelier à Hondicap'Foot ;
- ✚ Accompagnement du public et participation au « Repas Solidaire » du 1^{er} février 2024 pour l'appel de l'Abbé Pierre avec toutes les associations caritatives locales ;
- ✚ Participation et accompagnement du Public pour « Lutte contre les inégalités et la stigmatisation des LGBT+ » en 2024 ;
- ✚ Positionnement du public sur les « Lundis de la Formation » à la Maison de l'Emploi ;
- ✚ Accompagnement du public et mise en place d'actions de la semaine contre les violences faites aux femmes et du 8 mars ;
- ✚ Participation du public à un réveillon du 31 décembre organisé et financé par le LION'S CLUB ;
- ✚ Participation aux actions menées par le Service insertion et solutions d'emploi ;
- ✚ Mise en place d'ateliers « techniques et recherches d'emploi ».

Orientations budgétaires 2024 :

- 1) Diminution des crédits pour les aides financières facultatives au vu des crédits utilisés en 2023. Nous maintenons les actions de sensibilisation pour lutter contre la précarité énergétique et qu'ils soient acteurs dans le suivi de leur consommation. De plus, le Fond Solidarité Logement qui intervient au titre du département constate également une diminution des demandes. Nous devons rester vigilants car une augmentation de l'Energie est prévue pour 2024 ;
- 2) A contrario, nous avons augmenté les crédits d'aide alimentaire de la Courte Echelle (épicerie sociale) non seulement dû à l'inflation mais aussi car le nombre de bénéficiaires a augmenté que ce soit pour l'accès à la Courte Echelle ou pour les paniers étudiants.
- 3) Augmentation des charges pour les hébergements d'urgence due à l'inflation ;
- 4) Augmentation des charges du personnel suite à des revalorisations nationales du point d'indice en juillet 2023 et janvier 2024, des évolutions de carrière et de la prime pouvoir d'achat qui sera versée aux agents en 2024 ;
- 5) Les actions collectives et de lutte contre l'isolement social ont été développées et les crédits ont été revus à la hausse pour 2024 au vu des réalisations 2023 ;
- 6) Maintenir l'activité d'aide à l'accès aux droits et à l'accompagnement social avec le souci d'une qualité de prise en charge et de personnalisation des réponses.
- 7) Certaines autres charges ont été maîtrisées et revues parfois à la baisse pour 2024 au vu des réalisations 2023.

RECETTES	
Report du résultat de fonctionnement 2023	123 849 €
Opération d'ordre de transfert	145 €
FCTVA sur fonctionnement	226 €
Autres produits de gestion courante (Arrondis du prélèvement à la source)	1 €
Produits exceptionnels	100 €
Participation municipale	305 540 €
TOTAL	429 861 €

DEPENSES	
Dotation aux amortissements des biens	29 183 €
Charges à caractère général pour tout le CCAS Energie CCAS, téléphonie, entretien des locaux, fournitures administratives maintenance des équipement (serveur, borne électrique, portes automatiques, photocopieurs...)	44 620 €
Autres charges de gestion courante pour tout le CCAS Abonnements aux logiciels : CIRIL, RECIA, ARPEGE	14 930 €
7 personnes à temps complet 1 agent en arrêt de longue maladie 1 personne à mi-temps	341 128 €
TOTAL	429 861 €

Orientations budgétaires 2024 :

- 1) Légère diminution de la masse salariale malgré des revalorisations nationales du point d'indice en juillet 2023 et janvier 2024, des évolutions de carrière et de la prime pouvoir d'achat qui sera versée aux agents en 2024 car une personne à 80% est mise à disposition pour le PRE (Programme de Réussite Educative) ;
- 2) Augmentation des autres charges de gestion courante avec l'abonnement d'Arpège
- 3) Certaines autres charges ont également été maîtrisées et revues parfois à la baisse pour 2024 au vu des réalisations 2023.
- 4) Augmentation de la dotation aux amortissements car à compter du 1^{er} janvier 2024, l'amortissement se fait au prorata temporis avec les prévisions 2024 d'investissement.
- 3) Maintien des expositions au CCAS et de l'Actu du CCAS trimestrielle sur papier recyclé.

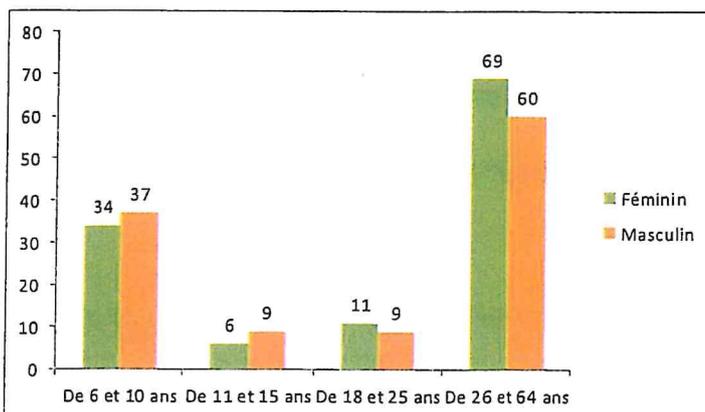
Programme de Réussite Educative (PRE) « politique de la ville »

RECETTES	
Subvention de l'Etat « politique de la ville »	45 000 €
Participation municipale	64 759 €
TOTAL	109 759 €

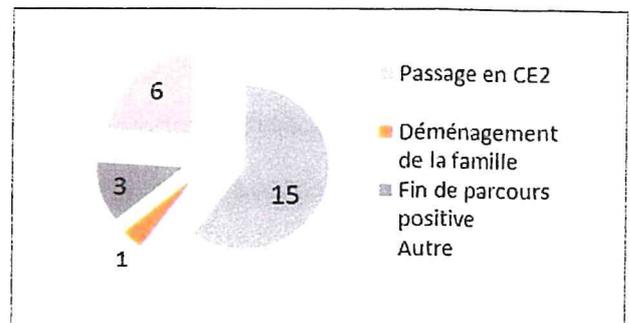
DEPENSES	
1 Coordinatrice 1 Réfèrent de parcours à 80% d'un ETP 1 Assistante RH /Paie (Convention de prestation de service entre la Ville et le CCAS) 2 secrétariats, comptabilité, gestion 6 Vacataires : 1 infirmière (7 heures / semaine) en cours de recrutement 1 psychologue (4 heures / semaine) 4 animateurs pour l'aide aux devoirs (3 heures / semaine)	106 059 €
Autres charges / fournitures / Actions	3 700 €
TOTAL	109 759 €

Le PRE se décline sous 4 thématiques pour les enfants et les familles du quartier des Favignolles : scolaire, santé, social et actions collectives (Bilan 2023 en cours de finalisation) :

Nombre de personnes qui bénéficie d'une thématique du PRE (enfants /parents)



Motifs de sorties du PRE



B – SECTION D'INVESTISSEMENT**1) Les recettes : 119 669 €**

Elles sont alimentées par 3 sources :

Résultat reporté de 2023	89 852 €
Amortissements en 2024	29 183 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	934 €

2) Les dépenses : 119 669 €

- **Reste à réaliser 2023** : 9 666 €
- **Immobilisations incorporelles** : 0 €
- **Immobilisations corporelles** :
 - Matériel de transport : 51 584 €
 - Matériel de bureau et informatique : 27 274€
 - Mobilier : 18 000 €
 - Autres immobilisations : 13 000 €

Orientations budgétaires 2024 :

- 1) Immobilisations incorporelles : aucun investissement de prévu cette année. En 2023, le CCAS a investi dans un logiciel de gestion commune pour tout le CCAS avec une mise en service au 1^{er} janvier 2024.
- 2) Prévision pour remplacement d'un véhicule en cas de besoin
- 3) Investissement dans le renouvellement du parc informatiques et téléphonie
- 4) Réaménagement logements d'urgence
- 5) Chauffe-eau logement d'urgence, LED, et prévision pour un frigo et/ou congélateur de la Courte Echelle (épicerie sociale).

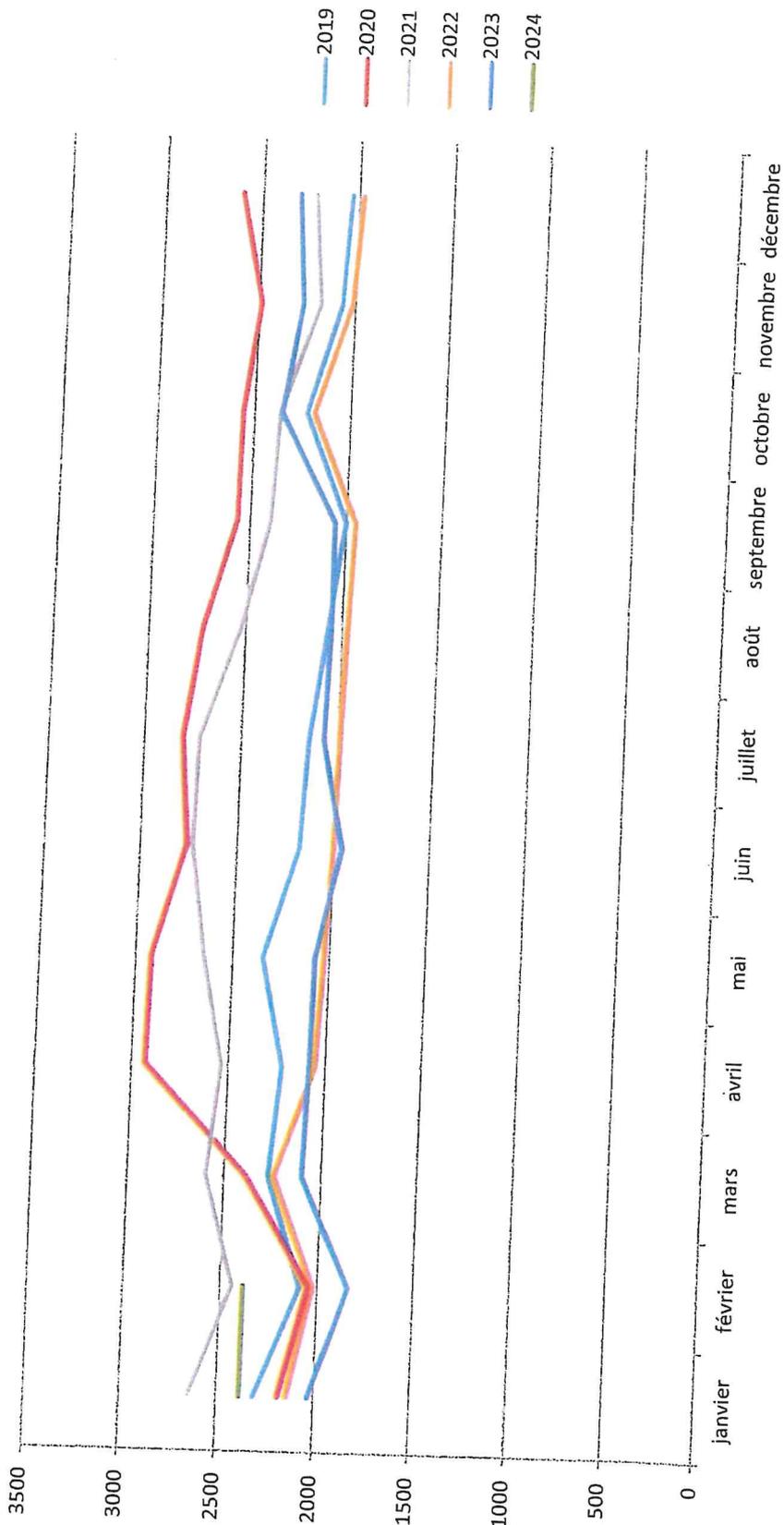
Les annexes

Evolution du nombre de repas livrés mensuellement

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles

EVOLUTION DU NOMBRE DE REPAS LIVRÉS MENSUELLEMENT de 2019 à 2024



Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 041-214101941-20240228-2024280212A-DE



CCAS

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024

CADRES D'EMPLOIS - GRADES	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS		
			POURVUS	Dont TNC	VACANTS
EMPLOI DE DIRECTION	A				
Directeur		1	1	0	0
ATTACHES TERRITORIAUX	A				
Attaché		2	0	0	2
REDACTEURS TERRITORIAUX	B				
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe		2	1	0	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		1	1	0	0
Rédacteur		4	0	0	4
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	C				
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		3	2	0	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		5	3	1	2
Adjoint administratif		7	3	0	4
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C				
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		2	2	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		3	2	0	1
Adjoint technique		6	4	0	2
CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS	A				
Conseiller supérieur socio-éducatif		1	0	0	1
ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS	A				
Assistant socio-éducatif cl exceptionnelle		1	1	0	0
Assistant socio-éducatif		3	0	0	3
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	C				
Agent social		1	1	0	0
INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX	A				
Infirmier en soins généraux		1	0	0	1
TOTAL		43	21	1	22

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Réalisés en 2023 :

3 905,79

Prix T.T.C.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

licences et logiciels

11 220,00 Arpège : installation et formation

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

matériel de transport

matériel informatique

mobilier

autres immobilisations corporelles

1 508,26 projecteur + support, 1 ordinateur

551,76 table ronde

1 845,77 chauffe-eau et électroménager pour logement d'urgence
rails et cimaises

Pour 2024 nous envisageons :

119 524,94

Prix T.T.C.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

licences et logiciels

1 368,00 Arpège : ajout d'accès au logiciel (report 2023)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

matériel de transport

matériel de bureau et matériel informatique

mobilier

autres immobilisations

59 384,94 (dont 7 800€ report 2023)

27 274,00 8 ordinateurs, 1 portable, 2 téléphones

18 000,00 Réaménagement logement d'urgence

13 498,00 chauffe-eau pour logement d'urgence, Froid pour La Courte Echelle
(dont 498€ report 2023)

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 041-214101941-20240228-2024280212A-DE